

Rapport d'activité



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Edito



C'est en qualité de nouveau Président du SICTOM que je vous présente ce rapport d'activité 2025. Ce bilan est celui de l'année écoulée sous la présidence de Monsieur Benoît PETITPREZ, que je tiens à remercier pour le travail accompli à la tête de notre syndicat.

Sur le plan de la prévention, le syndicat a poursuivi en 2025 ses actions de sensibilisation, avec près de 6 300 élèves sensibilisés dans les établissements scolaires, et d'autres actions à destination des habitants ont été menées sur tout le territoire.

Les tonnages collectés confirment par ailleurs une tendance à la baisse engagée depuis plusieurs années, avec 32 346 tonnes collectées en 2025, contre 33 893 tonnes en 2024. Ce résultat s'inscrit dans un contexte de modernisation de notre outil de traitement, avec l'achèvement cette année des travaux du centre de tri de Dreux, qui permet désormais de trier l'ensemble des emballages et des papiers du bac de tri.

Sur le plan financier, les équilibres du syndicat sont maintenus, avec un excédent de fonctionnement de plus d'1,2 million d'euros en 2025. Je note à ce titre que le taux moyen de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a légèrement diminué, passant de 5,95 % en 2024 à 5,90 % en 2025.

L'année 2025 aura été marquée par la préparation d'une évolution significative du périmètre de notre syndicat. Six nouvelles communes ont rejoint le SICTOM le 1^{er} janvier 2026 - Le Mesnil-Saint-Denis, Milon-la-Chapelle, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Mittainville et Gambaiseuil - tandis que la commune des Mesnuls a quitté notre périmètre. Cette réorganisation a fait l'objet d'un accompagnement spécifique dans chacune des communes concernées, afin de garantir une transition maîtrisée du service rendu aux usagers.

Cette évolution territoriale s'est accompagnée d'un changement de dénomination : à compter de la même date, le SICTOM de la Région de Rambouillet est devenu le SICTOM Sud Yvelines, en cohérence avec l'élargissement de son périmètre d'intervention. Ce changement ne modifie ni l'organisation ni les missions du syndicat, qui demeurent inchangées.

Je vous invite à prendre connaissance de ce rapport, qui retrace de manière détaillée l'ensemble de l'activité du syndicat pour cette année 2025.

Très cordialement,

Xavier CARIS
Président du SICTOM



*La nouvelle équipe installée depuis le 7 mai 2026
(de la gauche vers la droite) :
Jean-Louis FLORES, Thierry CONVERT, Xavier CARIS,
Jean-François SIRET, Eric CHAUVIERRE*



Sommaire

1. Le syndicat, ses compétences	 04
2. La prévention des déchets	 09
3. Les faits marquants	 16
4. La collecte	 19
5. Les tonnages annuels collectés	 27
6. La valorisation - le traitement	 34
7. Les coûts - les financements	 37

1-Le syndicat, ses compétences



1.1 Le territoire

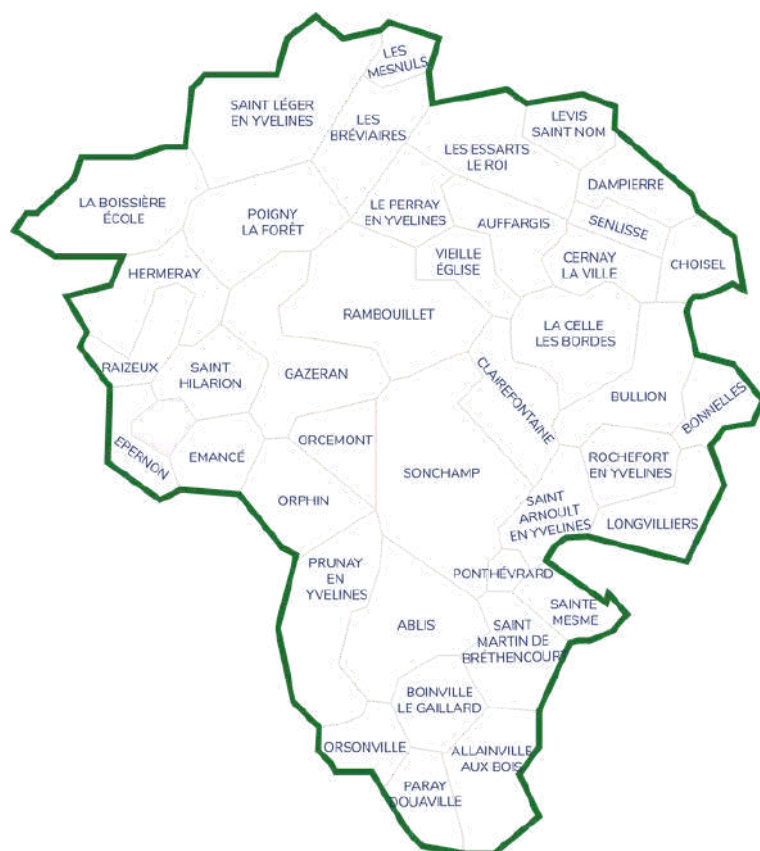
Le **SICTOM de la Région de Rambouillet** est un syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Localisé au sud du département des Yvelines entre Versailles et Chartres, le SICTOM de la Région de Rambouillet regroupe 40 communes, réparties sur 4 intercommunalités.

Cet ensemble représente une population de 91 114 habitants sur une superficie de 656 km².

Traversée par la route nationale 10, la collectivité présente un territoire très étendu à dominante rurale, situé au cœur de la forêt de Rambouillet et du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Quelques chiffres



Créé
le 4 juillet 1962
autour de 11
communes



En 2025 :
40 communes



91 114 habitants



80 délégués titulaires
80 délégués suppléants

1.2 Les compétences

Le Code général des collectivités territoriales instaure la responsabilité aux établissements publics de coopération intercommunales de l'élimination des déchets des ménages sur leurs territoires (Article L2224-13 du CGCT), et leur offre la possibilité de transférer cette compétence.

4 communautés de communes et d'agglomération citées ci-dessous ont, dès leur constitution, transféré la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » au SICTOM de la Région de Rambouillet pour les communes qui y étaient déjà adhérentes.

Le SICTOM a quant à lui transféré au SITREVA, anciennement SYMIRIS, les compétences :

- Transfert, tri, traitement et valorisation en 1993
- Exploitation des déchetteries en 1999

4 Communautés de communes et d'agglomération

C.C.
Portes Euréliennes d'Ile-de-France
1 commune

C.A.
Rambouillet territoires
34 communes

C.C.
Haute vallée de Chevreuse
4 communes

C.C.
Cœur d'Yvelines
1 commune



1.3 Organisation institutionnelle

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de 80 délégués titulaires qui sont désignés par les communautés d'agglomération / de communes. Chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le comité syndical

	1	Président
	4	Vice-présidents
	80	Délégués titulaires
	80	Délégués suppléants

Le Comité Syndical est présidé par Monsieur Benoît PETITPREZ, délégué de la Communauté d'Agglomération "RAMBOUILLET TERRITOIRES".
Il est assisté dans ses fonctions par 4 Vice-Présidents depuis le 31 août 2020.

Le Bureau Syndical est composé de 14 membres : le Président, les 4 Vice-Présidents et 9 délégués titulaires.

Le travail s'effectue essentiellement en commission : Finances, Communication, Appel d'Offres, MAPA, SICTOM de demain.



Benoît PETITPREZ
Président du SICTOM
de la Région de
Rambouillet



Pierre-Yves KOPPE
Vice-Président
En charge des
Finances



Jacques FORMENTY
Vice-Président
En charge de la
Commission
d'appel d'offres et
du
SICTOM de demain



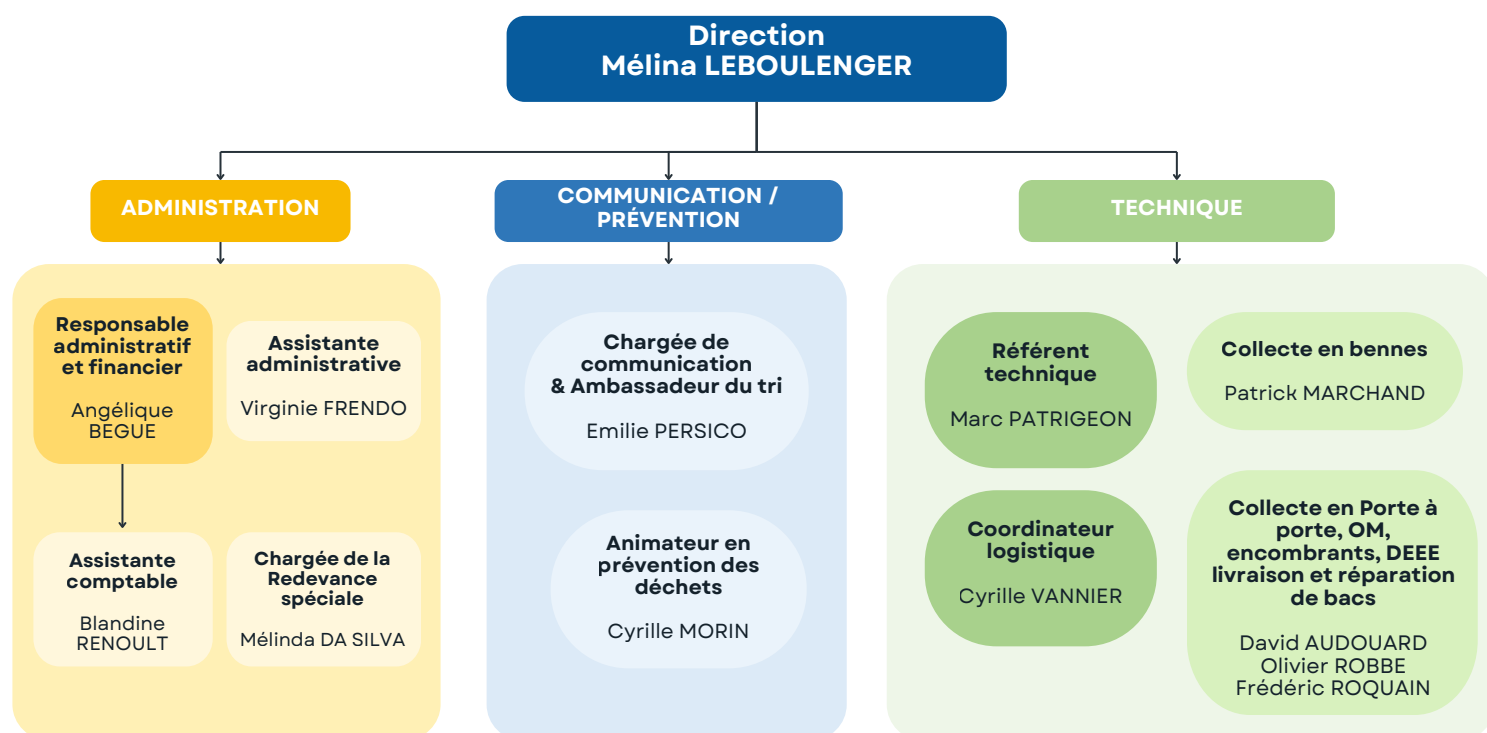
Jacques TROGER
Vice-Président
En charge de
l'Exploitation



Jean-Louis FLORES
Vice-Président
En charge de la
Communication

1.4 Les agents

Les agents du SICTOM s'organisent autour de trois pôles qui travaillent au plus près des communes et des usagers. Le directrice veille à la bonne coordination des équipes et au fonctionnement quotidien du syndicat.



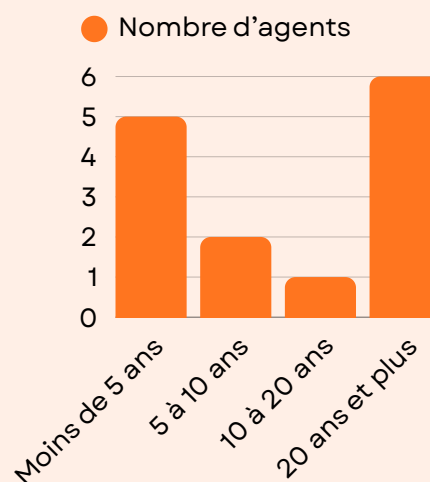
6 femmes

8 hommes

5 agents de la filière administrative

9 agents de la filière technique

Ancienneté des agents au sein de la structure



2-La prévention des déchets



2.1 Prévention

Prévention 2025

Le SICTOM de la Région de Rambouillet continue ses actions de sensibilisation au tri en organisant des animations, des formations et des stands pour les établissements scolaires, les centres de loisirs, les entreprises, les associations ou lors de diverses manifestations ...

252 classes
sensibilisées
6 277 élèves

4 actions en
entreprises
125 salariés

13 groupes en
centres de loisirs
251 enfants

7 ateliers compost
90 habitants

1 conseil municipal
des jeunes
13 enfants

3 mises en place de site
de compostage partagé
71 habitants

13 manifestations
815 habitants

1 compostage en
établissement
14 agents de cantine



8 709 foyers équipés de
composteurs depuis 2013



7 656 personnes ayant
participés à des
actions de
sensibilisations

2.2 Communication

➔ PUBLICATION DU JOURNAL DU SICTOM : “POUBELLE LA VIE”

Depuis 2023, lors d'une commission communication, les élus ont fait le choix de réaliser deux journaux par an.

Une distribution a donc eu lieu en juin 2025 et une en décembre 2025.

**Juin
2025**



**Décembre
2025**



Le magazine de juin revient sur la mise en place du compostage partagé, avec la volonté du SICTOM de proposer un accompagnement complet des sites. Il met également en avant le renforcement des actions de déchets avec l'arrivée d'un nouvel agent, permettant de développer la sensibilisation et les animations sur le territoire.

L'édition valorise par ailleurs l'accompagnement des usagers à travers les services proposés : livraison des bacs de collecte, obtention de composteurs, ateliers compostage, évacuation des encombrants et conseils pratiques. Un article est enfin consacré à la gestion des déchets verts du jardin, considérés comme une ressource à valoriser, ainsi qu'au soutien du SICTOM lors des opérations de nettoyage de quartier.

Le magazine de décembre présente l'extension du périmètre du SICTOM avec l'intégration de six nouvelles communes. Il met également en avant la modernisation du centre de tri, réalisée pour améliorer ses performances et s'adapter à l'extension des consignes de tri, permettant de trier tous les emballages et les papiers du bac de tri. Le numéro aborde par ailleurs le renforcement de la sécurité lors des collectes le long de la nationale 10, l'impact des dépôts sauvages sur l'environnement et les solutions proposées aux usagers. Enfin, il présente une expérimentation sur la collecte de l'amiante en déchèterie ainsi qu'une nouvelle animation de sensibilisation au gaspillage alimentaire.

➔ AUTRES PUBLICATIONS ET OUTILS

Fort de son activité tournée en partie sur la sensibilisation du grand public et des plus jeunes, le SICTOM a continué de développer des outils d'informations papiers : livrets pédagogiques sur divers thématiques (compostage, tri sélectif) à destination des élèves, mémo tri, guide du compostage à destination du grand public...

➔ COMMUNICATION SUR LE SITE INTERNET ET RÉSEAU SOCIAL

En 2025, le SICTOM de la Région de Rambouillet a poursuivi le développement de son site internet, devenu un outil incontournable pour les habitants. Ce portail leur permet d'accéder facilement à des réponses, à une grande variété de questions et de contacter directement les services concernés. Il constitue également un vecteur de communication efficace pour annoncer les événements locaux et diffuser des informations pratiques, notamment sur les modalités de collecte.

Par ailleurs, le syndicat a poursuivi sa stratégie de communication numérique en animant activement sa page Facebook, en ligne depuis juin 2021. Ce canal permet de relayer les actualités du syndicat, d'annoncer les événements à venir, et de partager les initiatives de ses partenaires. Il constitue un moyen efficace de renforcer le lien avec les usagers et de diffuser rapidement des informations utiles.

VOTRE BAC DE COLLECTE EST CASSÉ ?

Le SICTOM intervient gratuitement pour le réparer ou le remplacer.

Vous avez besoin d'une intervention !
Remplissez notre formulaire !
Rendez-vous sur notre site internet
www.sictomregionrambouillet.com



LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES RATS !

Adoptons les bonnes pratiques !

- 1 Fermez toujours bien le couvercle du bac de collecte après usage.
- 2 Ne déposez jamais de sacs ou de déchets au sol à côté du bac.
- 3 Sortez le bac uniquement la veille au soir de la collecte et rentrez le, le plus tôt possible après le passage du camion.
- 4 Nettoyez régulièrement votre bac pour éviter les odeurs attirantes.

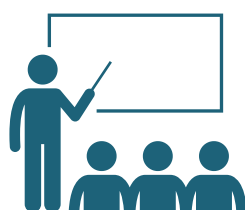
N° Vert 0 800 49 50 61
www.sictomregionrambouillet.com



2.3 Focus sur les actions de prévention

➔ ÉDUCATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET LES CENTRES DE LOISIRS

L'éducation à la gestion et à la prévention des déchets constitue un axe prioritaire pour le SICTOM de la Région de Rambouillet. Fidèles à leur engagement, les établissements scolaires ont, comme chaque année, sollicité l'intervention du syndicat. Ainsi, en 2025, ce sont 6 277 élèves qui ont été sensibilisés par les ambassadeurs du tri, à travers des animations portant sur le tri sélectif, le compostage et le recyclage du papier. Ces actions concrètes permettent de transmettre des gestes écoresponsables dès le plus jeune âge.



252
Classes sensibilisées



6 277
Élèves formés

Le SICTOM a développé des actions de sensibilisation adaptées à tous les âges, de la maternelle au lycée. Les établissements scolaires peuvent choisir parmi plusieurs thématiques telles que le tri sélectif et la valorisation des déchets, le compostage, le recyclage du papier, les déchets d'équipements électriques et électroniques, ou encore le gaspillage alimentaire.

Les animations en milieu scolaire, proposées par les ambassadeurs du tri, permettent de sensibiliser les élèves de manière concrète et ludique. Ces interventions constituent également un excellent relais d'information, les enfants devenant à leur tour des vecteurs de sensibilisation au sein de leur famille.

→ MANIFESTATIONS DIVERSES

Le SICTOM de la Région de Rambouillet s'engage activement en faveur de la protection de l'environnement, notamment à travers des actions de tri et de valorisation des déchets. Il accompagne les communes et les collectivités locales en tant que partenaire.

Lors des manifestations locales d'envergure, le SICTOM intervient régulièrement, soit par la présence de l'équipe des ambassadeurs du tri, qui assure un rôle de sensibilisation auprès du public, soit par la mise à disposition de bacs et de bennes pour faciliter la gestion des déchets sur site.



Nettoyage de la nature
Auffargis
40 participants.



Nettoyage de Quartier
Rambouillet
25 participants.



Fête de la nature
Les Essarts-le-Roi
80 personnes sensibilisées.



Journée du Développement
Durable
Cernay-la-Ville
65 personnes informées.



➔ MANIFESTATIONS DIVERSES (SUITE)



**Fête de village
Senlisse**
40 personnes sensibilisées.



**Journées du Développement
durable**
Rambouillet Territoires
180 visiteurs.



**Stands d'information
Intégration des nouvelles
communes**
385 personnes informées.

Mittainville



Gambaiseuil



Le Mesnil-Saint-Denis



Milon-la-Chapelle



**Saint-Lambert-
des-Bois**



Saint-Forget



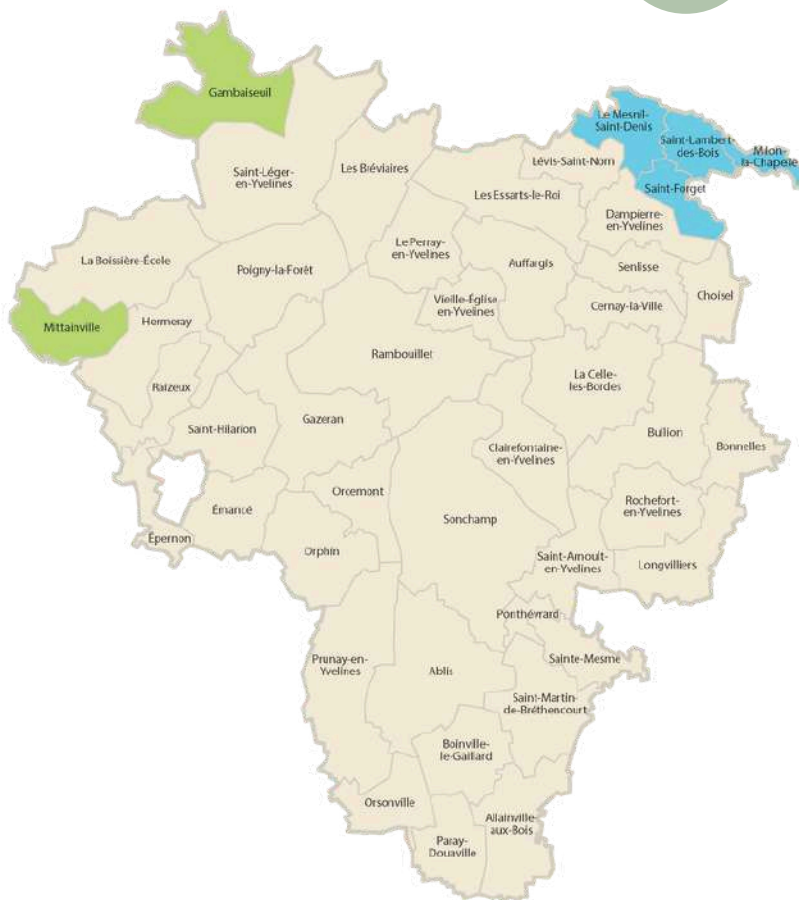
3-Les faits marquants





MODIFICATION DU PERIMETRE DU SICTOM

L'année 2025 a été marquée par un travail préparatoire important en vue de l'évolution du périmètre du SICTOM. Cette démarche a concerné à la fois la sortie de la commune des Mesnuls et l'intégration de six nouvelles communes à la suite de la dissolution du SIEED : quatre communes issues de la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse - CCHVC (Le Mesnuls Saint Denis, Milon la Chapelle, Saint Forget et Saint Lambert des Bois) ainsi que deux communes de la Communauté d'agglomération de Rambouillet Territoires (Mittainville et Gambaiseuil).



Ces changements ont également eu des incidences sur l'organisation des marchés de collecte des déchets. Pour les quatre communes de la CCHVC, le SICTOM a repris le marché de collecte assuré par le prestataire Sepur. En ce qui concerne les deux communes de Rambouillet Territoires, un changement de prestataire a été opéré, avec le recours à ESD, entreprise déjà titulaire du marché de collecte du SICTOM.

Conscient des enjeux pour les communes et leurs habitants, le SICTOM a mis en place un accompagnement spécifique afin de faciliter cette transition. Une campagne de communication dédiée a été déployée pour informer les usagers des évolutions à venir.

Par ailleurs, des stands d'information ont été tenus dans chacune des communes concernées, permettant d'aller à la rencontre des habitants, de répondre à leurs interrogations et de les rassurer sur les modalités de mise en œuvre du nouveau service.

À cette occasion, des composteurs ont été distribués gratuitement, contribuant à la sensibilisation à la réduction des déchets et au développement des pratiques de compostage.

Malgré quelques craintes exprimées lors des premières annonces, les habitants ont, dans leur grande majorité, fait part de leur satisfaction quant à l'accompagnement proposé et à la qualité des échanges avec les équipes du SICTOM. Cette phase de transition a ainsi permis de poser des bases solides pour l'intégration des nouvelles communes dans de bonnes conditions dès 2026.



CHANGEMENT DE DENOMINATION DU SICTOM



Parallèlement à ces évolutions de périmètre, le SICTOM a fait évoluer sa dénomination afin de mieux refléter son nouveau territoire d'intervention. Le SICTOM de la Région de Rambouillet devient ainsi le SICTOM Sud Yvelines, en cohérence avec l'élargissement de son périmètre et son ancrage territorial.

Ce changement concerne uniquement la dénomination du syndicat et n'entraîne aucune modification de son fonctionnement ni de son organisation interne. Les missions du SICTOM, tout comme les équipes en charge de leur mise en œuvre, demeurent inchangées, garantissant ainsi la continuité et la qualité du service public rendu.

Le changement de nom a été acté par une modification des statuts et entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2026, concomitamment à la mise en application du nouveau périmètre syndical.

4-La collecte



4.1 Organisation de la collecte

Le SICTOM de la Région de Rambouillet exerce la compétence collecte et traitement des déchets depuis 1962.

La prestation de collecte est confiée en grande partie à la société Europe Service Déchets (ESD), le reste est effectué en régie par les équipes du SICTOM. Le traitement est délégué à SITREVA.

Un règlement de collecte a été approuvé par le Comité syndical lors de sa séance du 5 octobre 2015, et complété lors de la séance du 14 décembre 2021.

Ce règlement s'applique à toute personne, physique ou morale, occupant une propriété sur le territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET en qualité de propriétaire, locataire, usufruitier ou mandataire, ainsi qu'à toute personne itinérante y séjournant.



FRÉQUENCE DE COLLECTE

Ordures ménagères résiduelles



Collecte toutes les semaines

Emballages



Collecte tous les 15 jours

Verre



Collecte toutes les 6 semaines

Certains secteurs communaux bénéficient de collectes plus fréquentes en particulier dans les centres villes étroits, les zones d'activités et l'habitat collectif sur les communes de Rambouillet, Les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines, Epernon et Saint-Arnoult-en-Yvelines.

De plus, une collecte en porte à porte des déchets végétaux est organisée avec distribution de sacs pour les communes des Essarts-le-Roi et du Perray-en-Yvelines en saison (de la semaine 13 à la semaine 47) à leur demande. Le coût de ce service supplémentaire est intégralement répercuté sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de ces 2 communes.

4.2 Collecte assurée par le prestataire

La société Europe Service Déchets assure la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages, du verre et des déchets végétaux en porte à porte et en points d'apport volontaire, depuis le 1er mars 2013. Ce contrat a été renouvelé le 1er juin 2024 pour une durée de 5 ans, et expirera le 31 mai 2029.



**31 agents de collecte
(chauffeurs et ripeurs)**



4 véhicules utilitaires



2 camions grue



12 bennes à ordures ménagères

Distances parcourues



**360 471 km pour la collecte
en porte-à-porte**

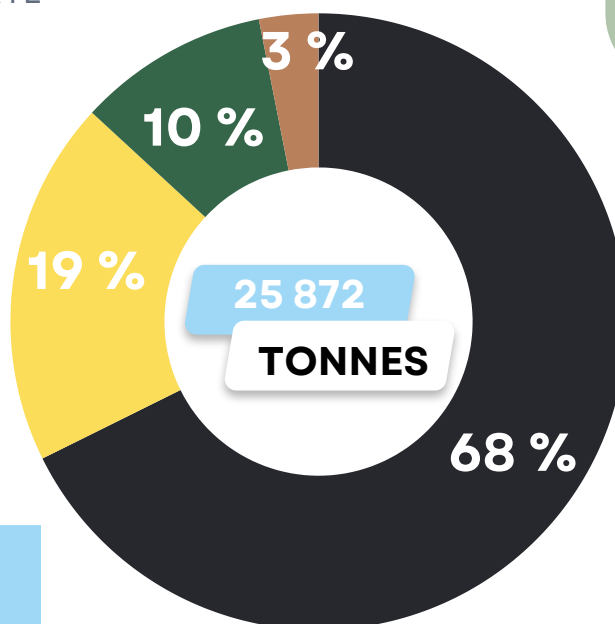
**74 805 km pour la collecte en
points d'apport volontaire**





COLLECTE EN PORTE À PORTE

Ordures ménagères	17 509 tonnes
Emballages	4 962 tonnes
Verre	2 597 tonnes
Déchets végétaux	804 tonnes



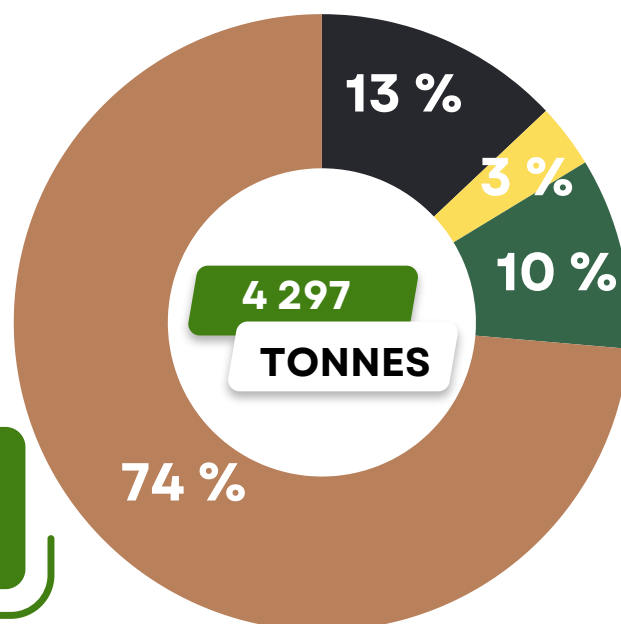
25 872 tonnes
collectées en porte à
porte



COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Des points d'apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles, le verre, les emballages, les déchets végétaux sont répartis sur le territoire et collectés régulièrement.

Ordures ménagères	557 tonnes
Emballages	144 tonnes
Verre	432 tonnes
Déchets végétaux	3 164 tonnes



4 297 tonnes
collectées en points
d'apport volontaire

4.3 Collectes et services assurés en régie

Le SICTOM de la Région de Rambouillet collecte en régie les encombrants et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E), et certaines entreprises et collectivités dans le cadre de la redevance spéciale. Il assure également la mise en place et la collecte de bennes et de compacteurs.



MOYENS DÉPLOYÉS POUR LA RÉGIE



5 agents



2 camions porteurs



1 camion de collecte



3 utilitaires



1 véhicule électrique



64 bennes



11 compacteurs



DISTRIBUTION ET RÉPARATION DES BACS

Les bacs de déchets ménagers sont distribués en régie, et leur maintenance assurée par le personnel du SICTOM.



1 165 nouveaux bacs ont été distribués



1 624 ont été échangés



82 ont été réparés



COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DES DEEE

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET organise pour les ménages une collecte sur rendez-vous des encombrants et une collecte spécifique des déchets d'équipements électriques et électroniques "DEEE" ou "D3E".

Sont considérés comme "encombrants" les objets suivants :

- Mobilier d'ameublement (table, chaise, sommier, fauteuil...)
- Appareils de chauffage et sanitaire (radiateur, lavabo, bac à douche...)
- Objets divers, tels que vélo, poussette, landau, articles de sport, etc...

Sont considérés comme DEEE :

Tous les appareils ayant un moteur électrique ou fonctionnant avec cette énergie (réfrigérateur, gros électroménagers, micro-onde...) ne pouvant être collectés par les moyens habituels utilisés pour la collecte des objets encombrants et déchets ménagers.

Les encombrants et DEEE sont collectés sur rendez-vous dans la limite de 2m³ pour les encombrants et d'1m³ pour les DEEE.



3 652 rendez-vous pour la collecte d'encombrants



1 183 rendez-vous pour la collecte des DEEE



COLLECTE DES DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS

La collecte des déchets industriels banals (DIB) est assurée par la mise à disposition de bacs, de caissons de 10 à 30 m³, ainsi que de compacteurs de 8 à 20 m³.

Ce service intervient auprès de clients réguliers contractualisés ou sur des demandes ponctuelles facturées au titre de la redevance spéciale.



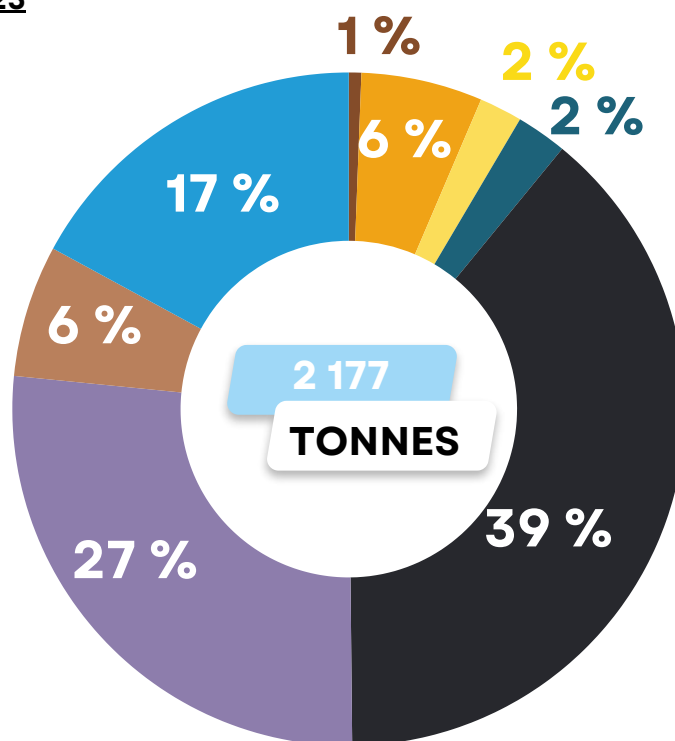
Évolution de l'activité de la régie

Nombre d'interventions	2024	2025	Evolution 2024/2025
Réparation et livraison de bacs	3 333	2 871	-13.86 %
RDV DEEE	1 070	1 183	+10.56 %
RDV Encombrants	3 556	3 652	+2.70 %
Distribution de composteurs	2 315	951	-58.92 %
Total	10 274	8 657	-15.74 %

Tonnages collectés en régie en 2025

- Bois - 13 tonnes
- Cartons - 127 tonnes
- Emballages - 45 tonnes
- Gravats - 53 tonnes
- Ordures ménagères - 847 tonnes
- Tout venant - 582 tonnes
- Déchets végétaux - 138 tonnes
- Encombrants - 372 tonnes

**2 177 tonnes
collectées en régie**



4.4 Service rendu aux usagers non ménagers - la redevance spéciale

La redevance spéciale a été rendue obligatoire par la loi du 92-646 du 13 juillet 1992 à compter du 1er janvier 1993. Elle s'applique à la collecte et au traitement des ordures ménagères des entreprises et des collectivités.



Limites du service public : Il n'y a ni volume, ni tonnage maximal ou minimal défini pour le service de redevance.



Collectes proposées aux usagers non ménagers :



Ordures ménagères



Emballages



Cartons



Papier



Bois



Verre



Déchets végétaux



Gravats propres



Gravats en mélange



Métaux



Tout venant

Contenants proposés :



Bacs de 120 L à 750 L



Caissons de 10 à 30 m³



Compacteurs de 8 à 20 m³



5-Les tonnages annuels collectés

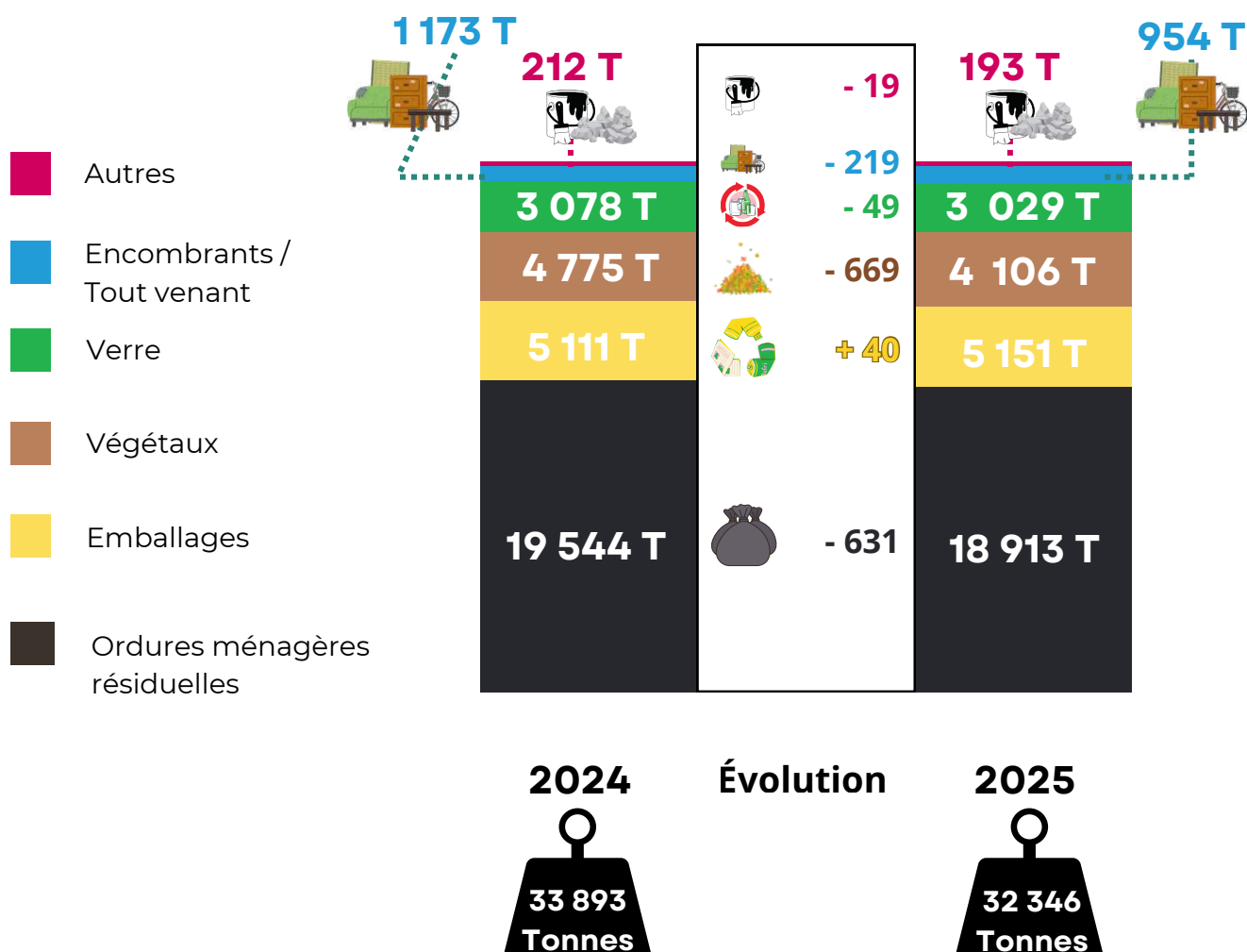




32 346 tonnes
collectées en 2025



355 kg de déchets par habitant



5.1 Réduction des déchets



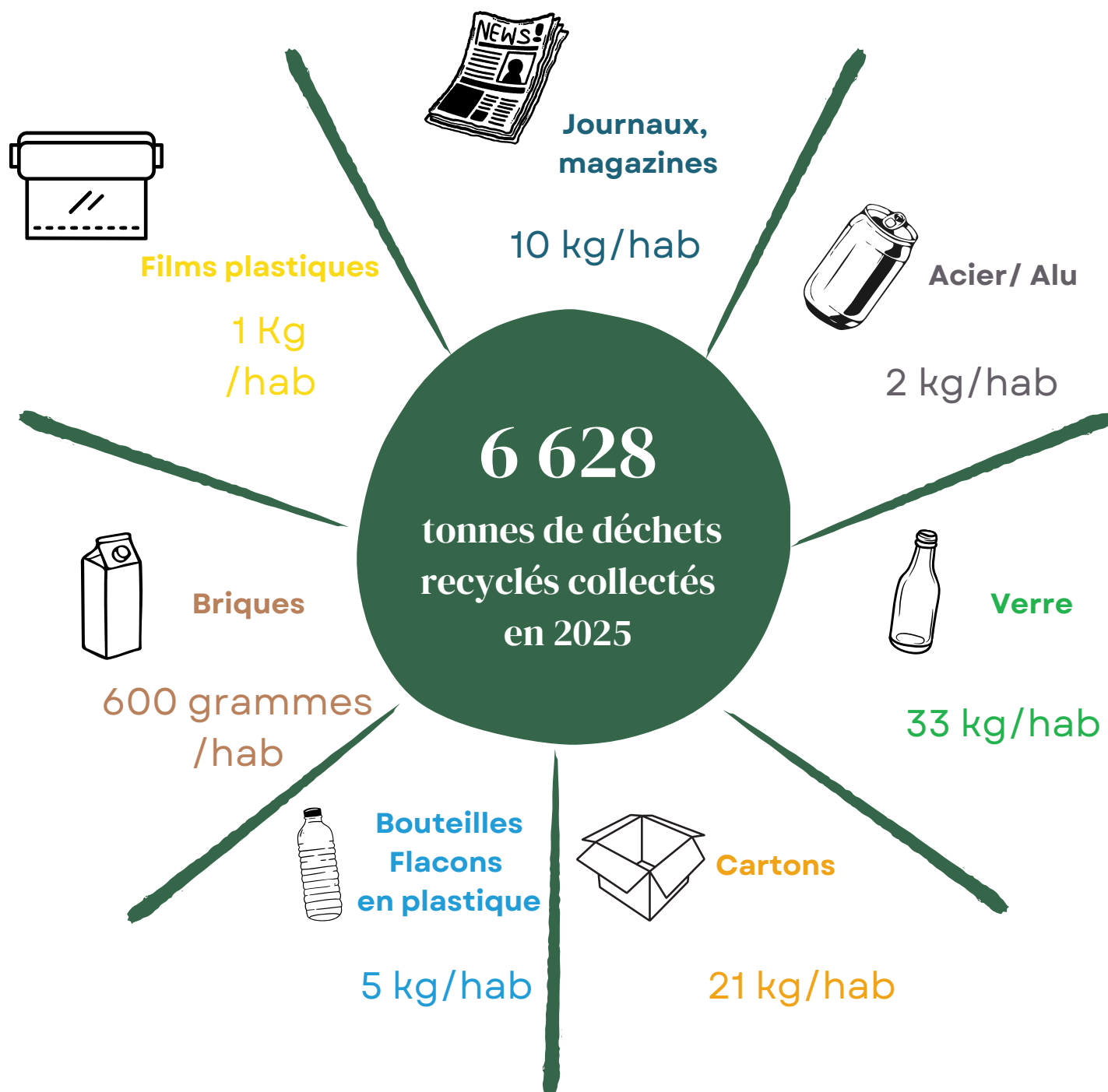
➔ **3.82%** de diminution de la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés entre 2010 et 2025. Cette évolution est fortement impactée par l'évolution des tonnages de déchets végétaux qui évoluent sensiblement d'une année à l'autre en fonction des conditions climatiques.

La collecte des ordures ménagères résiduelles collectées a diminué de **17.46 %** entre 2010 et 2025.





RÉPARTITION DES DÉCHETS VALORISABLES



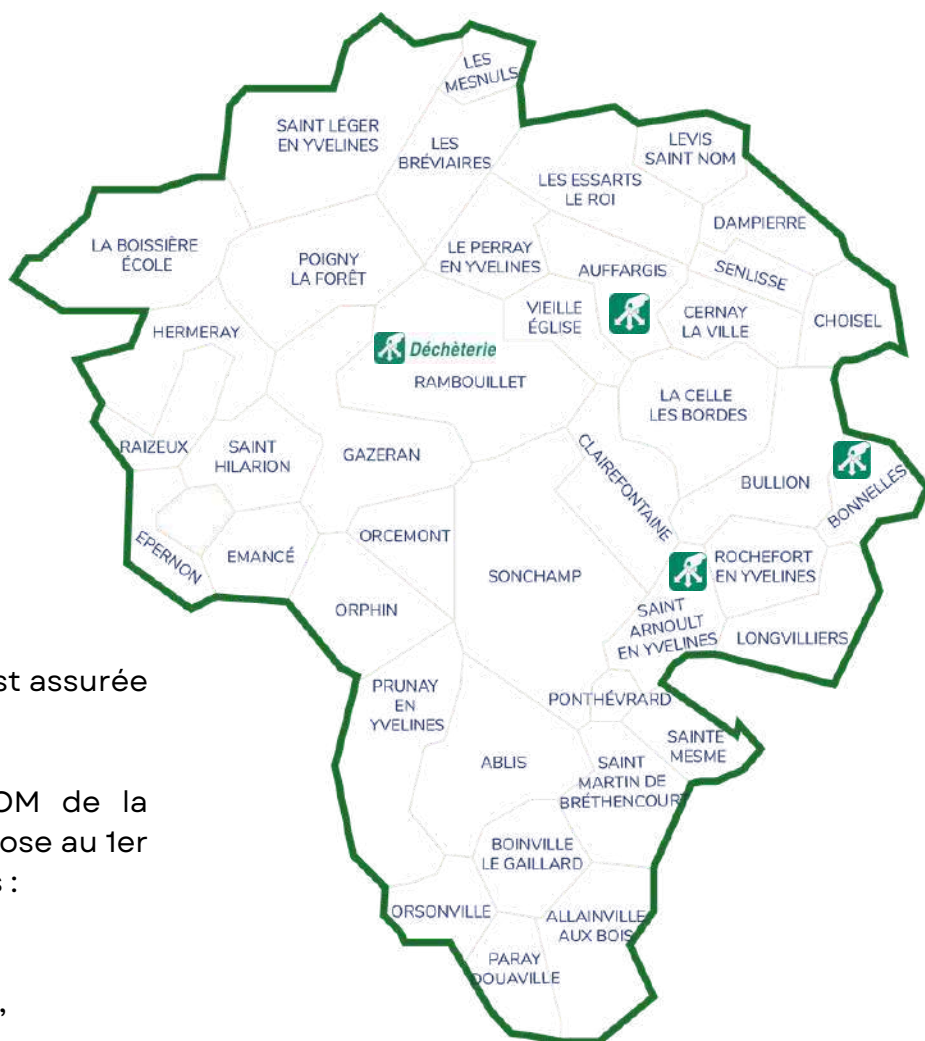
5.2 Les déchèteries



19 148 TONNES
APPORTÉES EN DÉCHÈTERIES EN 2025



210 KG DE DÉCHETS PAR HABITANT



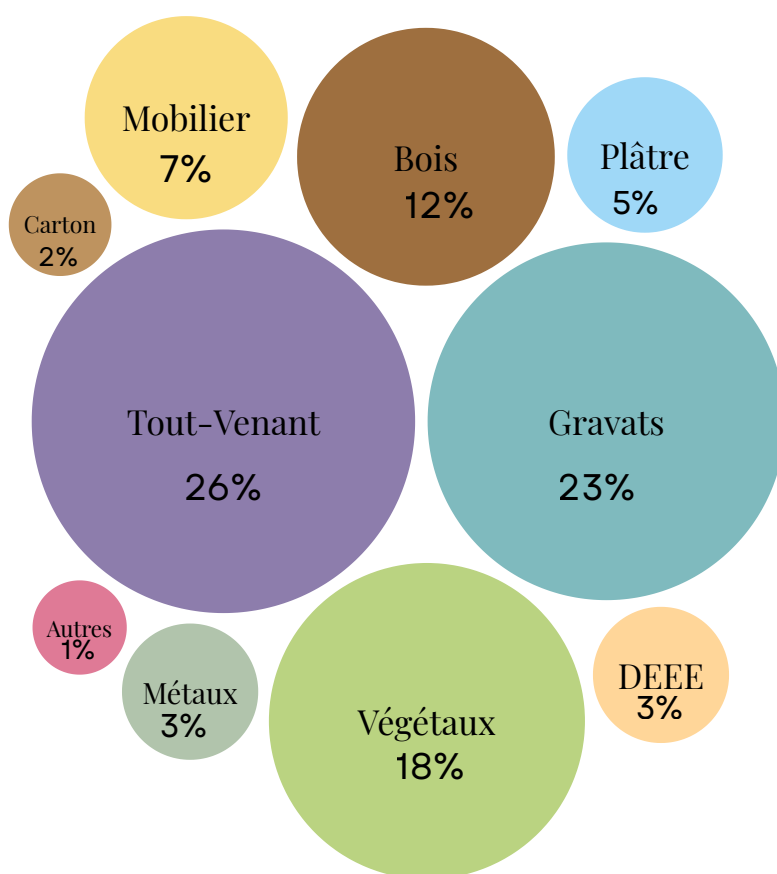
La gestion des déchèteries est assurée par SITREVA.

Sur son territoire, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET dispose au 1er janvier 2025 de 4 déchèteries :

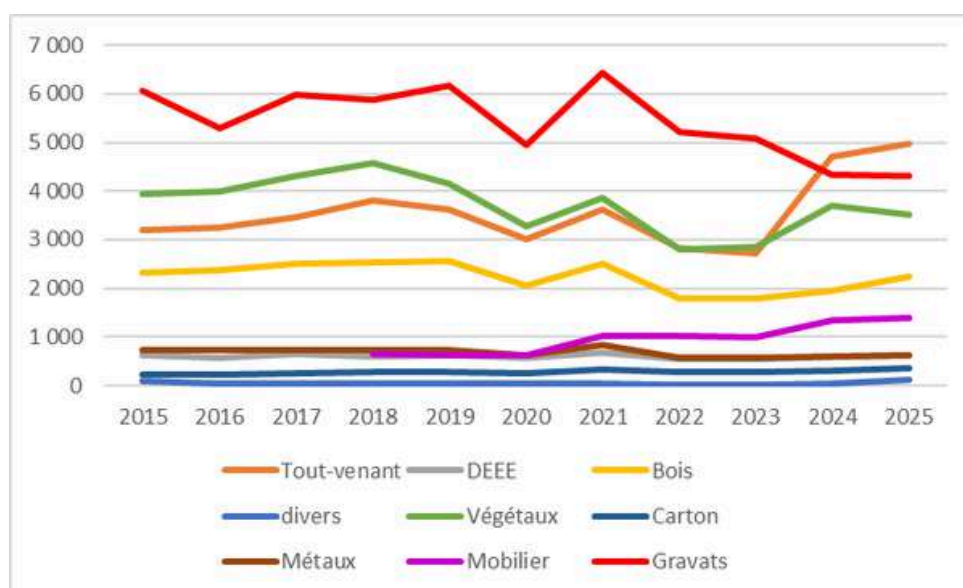
- Rambouillet,
- Saint-Arnoult-en-Yvelines,
- Auffargis,
- Bonnelles.



RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

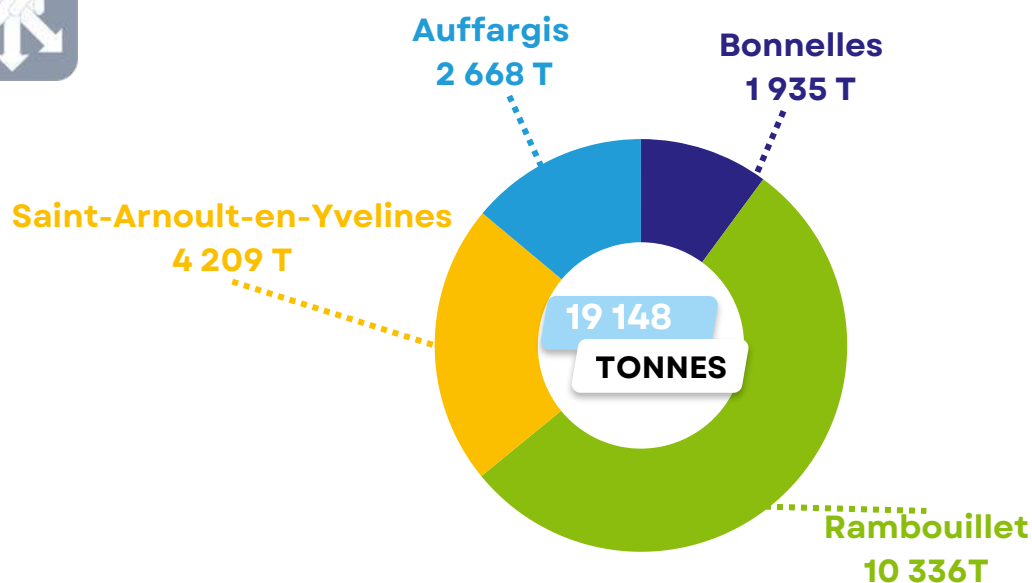


ÉVOLUTION DES TONNAGES EN DÉCHÈTERIES





RÉPARTITION DES TONNAGES PAR DÉCHÈTERIES EN 2025



Évolution des tonnages collectés en déchèteries

	2024	2025	Evolution 2024/2025
Bois	1 957	2 244	14 %
Carton	309	356	15%
DEEE	590	626	6%
Gravats propres	1 068	54	-95%
Gravats à trier	3 278	4 266	+30%
Métaux	596	627	+5%
Mobilier	1 330	1 393	+5%
Tout venant	4 698	4 967	+6%
Végétaux	3 712	3 507	-6%
Plâtre	428	816	+91%
Autres	36	292	+713%
Total	18 002	19 148	+6%

6-La valorisation, le traitement



6.1 Modes de traitement et de valorisation des déchets



Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a délégué sa **compétence "Traitement"** à **SITREVA**, syndicat qui regroupe 3 syndicats primaires, une communauté de communes et une communauté d'agglomération, représentant **218 communes** pour **312 307 habitants**.



6.2 Performance de valorisation à l'échelle de SITREVA

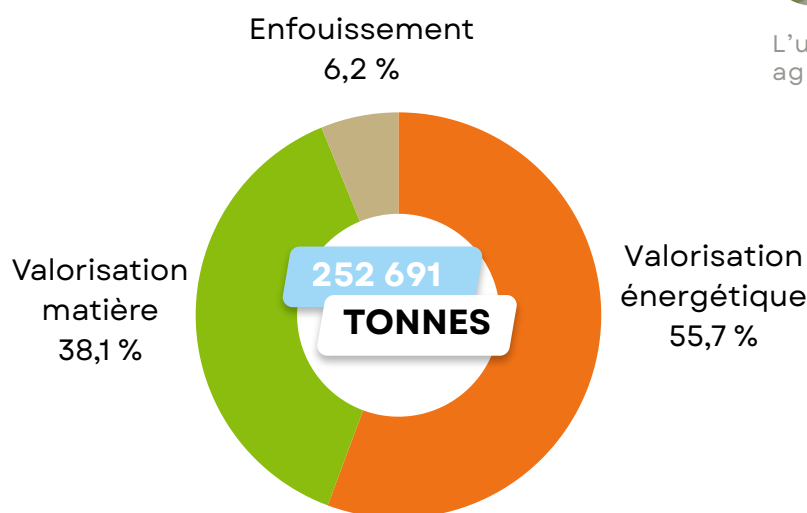
Les performances de valorisation présentées ci-dessus portent sur l'ensemble du territoire du SITREVA (218 communes, 312 307 habitants) et non sur le seul périmètre du SICTOM. Elles sont indiquées à titre d'information sur le devenir des déchets confiés au traitement.

En 2025, SITREVA a traité 252 691 tonnes de déchets, dont 94 % ont été valorisés et 92 % traités localement, en Île-de-France et en région Centre-Val de Loire.

La valorisation énergétique, assurée par l'**UVÉA de Ouarville (28)**, demeure le premier mode de traitement, suivie de la valorisation matière issue notamment du centre de tri. L'enfouissement se limite désormais à environ 6 % des tonnages.



L'unité de valorisation énergétique et agroalimentaire de Ouarville - UVÉA



Source : Rapport d'activité 2025 SITREVA

Un centre de tri modernisé au service de l'extension des consignes de tri

L'année 2025 a été marquée par l'achèvement de la **modernisation du centre de tri de Dreux (28)**, désormais dénommé Trivalo 28 et exploité par PAPREC dans le cadre d'une délégation de service public.

Inauguré en juillet 2025 et pleinement opérationnel depuis le mois de novembre, cet équipement d'une capacité de 30 000 tonnes par an permet de trier l'ensemble des emballages et des papiers du bac de tri. Cette modernisation accompagne directement l'extension des consignes de tri sur le territoire du SICTOM et améliore le taux de valorisation matière.



7-Les coûts, les financements



7.1 Financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



133 € TTC par habitant

C'est la part de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères par habitant en 2025.



LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) est un impôt destiné à financer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue par la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires et les communautés de communes de la Haute Vallée de Chevreuse, Les Portes Euréliennes et Cœur d'Yvelines qui l'encaissent et la reversent intégralement au SICTOM de la Région de Rambouillet sous forme de contributions.

Le montant total des contributions 2025 a augmenté par rapport à 2024 et représente une recette de **12 121 320 €**. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des bases foncières. Les taux en revanche ont légèrement diminués avec un taux moyen de la TEOM à 5,90% (5,95% en 2024).



LA REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale a été rendue obligatoire par la loi du 92-646 du 13 juillet 1992 à compter du 1er janvier 1993. Elle s'applique à la collecte et au traitement des ordures ménagères des entreprises et des collectivités.

Ce service évolue en fonction de l'activité économique du territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET, et des besoins ponctuels des entreprises ou des communes.

Un contrat est établi avec chaque entité collectée en fonction du nombre de bacs mis à disposition dont le litrage est adapté à la production de déchets. La facturation se fait au volume collecté et dès le premier litre. Les tarifs de la redevance spéciale sont votés, chaque année, par le comité syndical en tenant compte des prix de revient des collectes et traitements concernés.

La recette de la redevance spéciale s'élève à **2 744 972 € en 2025**.

7.2 Le compte administratif 2025

	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultats 2025	Résultats cumulés au 31/12/2025
Fonctionnement	15 301 234	16 587 392 €	1 286 158 €	4 554 299 €
Investissement	385 824 €	664 279 €	278 455 €	1 008 847 €

Fonctionnement

Dépenses	
Collecte	4 766 436 €
Coût de traitement	8 721 592 €
Frais de personnel	703 620 €
Frais de communication et de prévention	79 244 €
Amortissements	472 176 €
Autres charges de gestion	513 735 €
Provisions / Créances douteuses	5 687 €
Divers (frais financiers / titres annulatifs / créances douteuses / opération d'ordre)	38 744 €

Recettes	
La redevance spéciale	2 744 972 €
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères	12 121 320 €
Les soutiens et les recettes filières	1 657 867 €
Divers	63 233 €

Investissement

Dépenses	
Remboursement d'emprunt	66 667 €
Composteurs individuels	51 094 €
Composteurs partagés	4 628 €
Bacs	115 343 €
Bornes d'apport volontaire Déchets végétaux	11 162 €
Matériel de transport	5 038 €
Matériel informatique et photocopieur	13 330 €
Travaux siège	1 823 €
Travaux base vie du collecteur	21 039 €
Colonnes enterrées	91 681 €
Divers	4 019 €

Recettes	
Amortissements	472 176 €
FCTVA et subventions	181 603 €
Plus-value sur cession d'immobilisation	10 500 €

7.3 Principales prestations rémunérées à des entreprises

Désignation	Nature du marché	Titulaire	Montant annuel
Acquisition de bacs	Marché à bons de commande	SULO	115 343 €
Marché d'assurances	MAPA	SMACL	25 775 €
Collecte des déchets ménagers et assimilés	Appel d'offre ouvert	ESD	4 701 116 €
Acquisition de composteurs	MAPA	QUADRIA	51 094 €
Fournitures de sacs papiers pour la collecte des déchets végétaux	MAPA	TAPIERO	99 389 €
Prestation de nettoyage des locaux	MAPA	HERES PROPRETE	6 855 €
Acquisition de colonnes enterrées	Appel d'offre ouvert	ASTECH	91 681 €
Acquisition de bornes aériennes pour la collecte des déchets végétaux	Appel d'offre ouvert	EVIDENCE	23 186 €

A compter du 1er janvier 2026



SICTOM de la Région de Rambouillet
9 rue André Marie Ampère
78120 Rambouillet